

## Syndicat Mixte du Scot du Sud de la Loire

### AVIS AU PUBLIC - ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire arrêté par délibération du comité syndical du syndicat mixte du Scot Sud Loire en date du 4 décembre 2008

Par arrêté n° 2009/01 du 20 Avril 2009.

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Scot Sud Loire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire arrêté. A cet effet, Monsieur Charles ZILLIOX, urbaniste en retraite a été désigné comme Président de la commission d'enquête et Messieurs Christophe EXTRAT et René BENETIERE, respectivement cadre technique à la retraite et retraité, comme membres titulaires de cette commission par M. le Président du Tribunal administratif de Lyon, en vertu d'une ordonnance en date du 11 février 2009

L'enquête se déroulera du 27 mai au 30 juin 2009 inclus, soit 35 jours et son siège est fixé dans les locaux du Syndicat Mixte du Scot Sud Loire 46, rue de la Télématique, BP 811, 42952 Saint Etienne Cedex 9 (tél : 04 77 92 15 78).

Treize (13) communes accueilleront les vingt cinq (25) permanences des commissaires enquêteurs :

- 1. Mairie de Saint Etienne, Hôtel de Ville, point Info travaux, Arcades de l'Hôtel de Ville, BP 503 42000 ST-ETIENNE**
  - Le 27 mai de 9h00 à 12h00
  - Le 10 juin de 14h00 à 17h00
  - Le 26 juin de 14h00 à 17h00
- 2. Mairie de Firminy, Place du Breuil, BP40, 42702 Firminy cedex**
  - Le 27 mai de 13h30 à 17h00
  - Le 27 juin de 9h00 à 12h00
- 3. Mairie de Saint Chamond, Avenue Antoine Pinay, BP 148, 42403 Saint-Chamond cedex**
  - Le 9 juin de 13h30 à 17h30
  - Le 20 juin de 8h30 à 12h00
- 4. Mairie de Rive de Gier, Hôtel de Ville BP 327, 42803 Rive de Gier**
  - Le 8 juin de 8h30 à 12h00
  - Le 17 juin de 8h30 à 12h00
- 5. Mairie de la Talaudière, Place Jean Moulin, BP 141, 42351 La Talaudière Cedex 1**
  - Le 26 juin de 13h30 à 17h00
- 6. Mairie de Saint Just saint Rambert, 4 rue Gony, 42170 Saint-Just Saint-Rambert**
  - Le 28 mai de 8h00 à 12h00
  - Le 19 juin de 13h30 à 17h00
- 7. Mairie de Montbrison, Place de l'Hôtel de Ville, BP 179, 42605 Montbrison Cedex**
  - Le 12 juin de 13h30 à 17h00
  - Le 29 juin de 8h30 à 12h30
- 8. Mairie de Saint Galmier, Place Devise, 42330 Saint-Galmier**
  - Le 28 mai de 13h30 à 17h00
  - Le 26 juin de 8h30 à 12h30
- 9. Mairie d'Andrézieux-Bouthéon, Avenue du Parc, BP 32, 42161 Andrézieux-Bouthéon cedex**
  - Le 2 juin de 8h30 à 12h30
  - Le 12 juin de 8h30 à 12h30
- 10. Mairie de Saint Genest Malifaux, Le Bourg, 42660 Saint Genest Malifaux**
  - Le 29 mai de 14h00 à 17h00
  - Le 30 juin de 14h00 à 17h00
- 11. Mairie de Bourg Argental, Place Armeville, 42220 Bourg-Argental**
  - Le 2 juin de 14h00 à 17h00
  - Le 12 juin de 14h00 à 17h00
- 12. Mairie de Chalmazel Le Bourg, 42920 Chalmazel**
  - Le 5 juin de 16h00 à 19h00
- 13. Mairie de Chazelles-sur-Lyon, Rue Armand Bazin, 42140 Chazelles-sur-Lyon**
  - Le 29 mai de 8h30 à 12h30
  - Le 23 juin de 8h30 à 12h30

Le dossier d'enquête publique peut être consulté, et des observations consignées sur les registres d'enquête aux endroits suivants :

Au siège du syndicat mixte du Scot sud Loire,

Aux sièges des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- Communauté d'agglomération Saint Etienne Métropole, Espace Fauriel, 35, rue Ponchardier, B.P. 23 42009 Saint-Etienne Cedex 2 : **Lundi-jeudi : 8h00-12h00 ; 14h00-17h30 ; vendredi : 8h00-12h00 ; 14h00-16h30**
- Communauté d'agglomération Loire Forez, 21 Place de l'Hôtel de Ville, 42450 Sury-le-Comtal : **Lundi-vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h**
- Communauté de communes du Pays de Saint Galmier, 1 passage du cloître, 42330 Saint Galmier : **Lundi-Vendredi : 9h00-12h00 ; 13h30-16h30**
- Communauté de communes des Monts du Pilat, Immeuble Cité Nouvelle BP 27 42220 Bourg-Argental : **Lundi-jeudi : 8h30-12h30 ; 13h30-17h30 ; Vendredi : 8h30-12h30 ; 13h30-16h30**

Dans les 13 mairies indiquées ci avant et accueillant des permanences aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations peuvent également être adressées par courrier à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Scot Sud Loire. A l'attention de M. le Président de la commission d'enquête, 46 rue de la Télématique, BP 811, 42 952 Saint Etienne cedex 9, ou par Fax au 04 77 74 96 21.

Des observations peuvent également être rendues par le biais d'internet à l'adresse suivante : [accueil@scot-sudloire.fr](mailto:accueil@scot-sudloire.fr) en précisant bien « **A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête** ».

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire est consultable en permanence sur le site Internet officiel du syndicat mixte :

<http://www.scot-sudloire.fr>

Le dossier de projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Sud Loire et les pièces qui l'accompagnent seront également transmis « pour information au maire de chaque commune sur le territoire de laquelle l'opération doit être exécutée et dont la mairie n'a pas été désignée comme lieu d'enquête » (Article R 123-15 du Code de l'Environnement).

Des documents d'informations seront également consultables au siège du syndicat mixte, et dans chacune des treize mairies accueillant les permanences de la commission d'enquête.

Le Syndicat mixte du SCOT Sud Loire est l'autorité compétente pour adopter le schéma de cohérence territoriale du Sud Loire en vertu de l'article 2 des statuts du syndicat mixte du Scot Sud Loire approuvé par délibération du comité syndical le 3 février 2006.

Aussi, toute information concernant ce projet pourra être demandée auprès dudit syndicat mixte (**46, rue de la télématique BP 811, 42952 Saint-Étienne Cedex 9 - Tel : 04 77 92 15 78**).

**Le Président du syndicat mixte du Scot Sud Loire**  
**Maurice VINCENT**

